



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2023- N° 141

Accusé de réception en préfecture
061-219102233-20230904-VI-DEC-2023-141-AI
Date de télétransmission : 06/09/2023
Date de réception préfecture : 06/09/2023

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour un atelier créatif

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un contrat de cession pour l'animation d'un atelier créatif pour la customisation de mini sacs et tee-shirt sur le thème des Jeux Olympiques les 9 et 10 septembre 2023 à l'occasion du Forum des Associations,

CONSIDERANT la proposition de la société DELTA SERVICES ORGANISATION,

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer un contrat de cession pour l'animation d'un atelier créatif pour la customisation de mini sacs et tee-shirt avec la société DELTA SERVICES ORGANISATION – 15, rue Cugnot – 75018 PARIS à l'occasion du Forum des Associations, le 9 et 10 septembre 2023.

ARTICLE n°2: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à mille cinq cent soixante et onze euros et quatre-vingt quinze centimes (1 571,95 € TTC).

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités,
- la société DELTA SERVICES ORGANISATIONS.

Fait à Etampes, le 4 SEP. 2023

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

- 7 SEP. 2023

